

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## UNOFI-OBLIG

Parts C : ISIN FR0010649376

Parts D : ISIN FR0007485867

Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

### Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

L'objectif du FCP est d'obtenir, sur son horizon d'investissement, une performance qui reflète l'évolution du marché obligataire de la zone euro de maturité 5-7 ans.

La gestion du FCP ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Cependant, la performance recherchée sera proche de l'indice EUROMTS 5-7 ans, représentatif de la performance des obligations des Etats membres de la zone euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans.

L'univers d'investissement correspond à celui du marché obligataire français de maturité de 5 à 7 ans.

La stratégie du FCP repose principalement sur des prises de position sur la courbe des taux à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité globale au risque de taux comprise entre 5 et 7 (la sensibilité mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la valorisation du portefeuille).

Ces prises de position reposent sur un processus de gestion discrétionnaire faisant appel aux prévisions macro-économiques de la société de gestion.

Le FCP interviendra principalement sur des titres de créances de la zone euro et/ou libellés en euros et de manière accessoire libellés en devises autres que l'euro.

La sélection des émetteurs est réalisée dans l'univers « Investment

Grade » avec une notation minimale à l'achat de BBB- pour les obligations et de A3 pour les instruments du marché monétaire selon l'échelle de notation Standard & Poors (ou équivalent).

Toutefois, si des titres sont dégradés et passent sous la limite de la notation minimale après l'achat, le FCP ne s'oblige pas à vendre ces titres.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, dans le cadre de la gestion, pour couvrir le portefeuille contre le risque de taux.

Le FCP sera exposé globalement à l'ensemble des marchés de taux et de crédit de la zone euro et/ou libellés en euros à hauteur maximum de 100 % de l'actif.

La part C est une part de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement réinvestis.

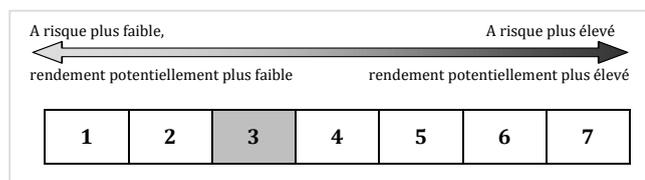
La part D est une part de distribution, c'est-à-dire que les revenus nets revenant à cette part sont intégralement distribués sous forme de revenus semestriels (mai et novembre).

**La durée de placement minimum recommandée est supérieure à 5 ans.**

**Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur.**

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

### Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition majoritaire aux risques liés aux marchés des obligations publiques ou privées libellés en euros sur lesquels il est investi.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas "sans risque".

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

L'investisseur est informé que le capital initialement investi, ne bénéficiant d'aucune garantie, peut ne pas lui être totalement restitué.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques suivants liés à la stratégie d'investissement et la composition de l'actif du FCP :

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le type de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**Risque de crédit** : résulte du risque de défaillance d'un émetteur dans l'exécution de ses engagements de remboursement, mais également du risque de détérioration de sa qualité de signature.

**Risque de liquidité** : représente le risque qu'un marché financier, en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes d'échanges sans faire baisser ou monter significativement le prix des actifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "**frais et commissions**" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr) ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,20 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

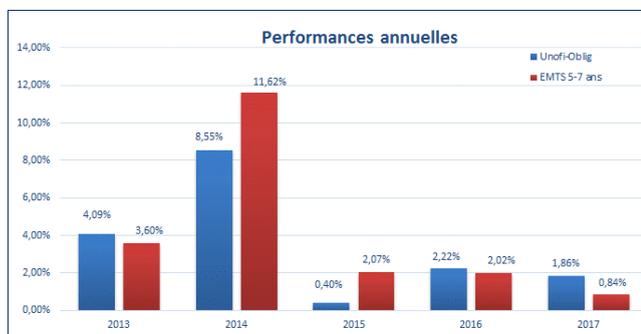
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent - mars 2017.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

## Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euro revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 18 août 1992

Date de création de la part D : 1er septembre 1992

Date de création de la part C : 25 juillet 2008

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

## Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France  
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts C sont des parts tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Le porteur de parts D se voit offrir la possibilité de réinvestir automatiquement, sans frais, le revenu distribué, sur des parts de même catégorie. Le réinvestissement se fera, au plus tard, sur la base de l'une des 3 prochaines valeurs liquidatives suivant la date de distribution.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine. Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr).

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion. Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : [www.unofi.fr](http://www.unofi.fr). Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par

courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-dessous.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-14000023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824  
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris  
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex  
Téléphone : 05 55 17 43 00  
E-mail : [unofi@unofi.fr](mailto:unofi@unofi.fr).